A l'attention de tous les clubs, Associations Territoriales et Comités Départementaux de Nouvelle Aquitaine

Mesdames et messieurs,

Vous avez reçu récemment un courriel de la Fédération Française d'Escrime annonçant le début de la campagne de subvention appelée désormais PSF (Projet Sportif Fédéral), qui remplace désormais l'ancien CNDS.

En complément de cette note expliquant la démarche générale et les projets éligibles, au titre du projet de développement fédéral, la commission régionale d'instruction en accord avec le CRENA a souhaité rendre plus explicite pour chacun la déclinaison des objectifs de notre fédération en Nouvelle Aquitaine au regard de notre projet sportif et de l'action que nous conduisons.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint un complément d'information vous précisant la hiérarchisation des priorités nationales pour notre région, quelques exemples de leurs déclinaisons possibles en actions et les indicateurs d'évaluations envisagés. Trois critères essentiels ont guidé cette réflexion et serviront de fil conducteur aux travaux de la commission :

- Permettre une complémentarité d'action entre les différents niveaux de structures (CRENA / ATE / CD / CLUBS).
- Privilégier les actions favorisant l'augmentation ou le maintien du nombre de licenciés et préserver et développer notre maillage territorial.
- Avoir une attention particulière portée aux difficultés spécifiques rencontrées par chaque club pouvant résulter de l'épidémie COVID19. Ainsi, afin de favoriser l'accueil des usagers à la rentrée prochaine dans les meilleures conditions sanitaires possibles, l'achat de masques, de tenues, de gants et de kits d'enseignements permettant de renforcer le parc de matériel prêté aux pratiquants constitue-t-il l'un des axes forts de la campagne 2020.

Sur un plan institutionnel, la commission régionale qui instruira les dossiers des clubs et des comités départementaux, est composée comme suit :

Membres avec voix délibérative :

- Hugues LE MERRE (Président de la Commission Régionale PSF)
- Chantal MAYAUX
- Françoise SUZANNE
- Jean-Pierre LAPLAGNE
  Sylvain PUTEAUX

Membres avec voix consultative :

- Jean-Michel BONNAMY (Représentant des Clubs)
- Anne-Marie GUENARD (Représentante des Associations Territoriale d'Escrime et Comités Départementaux)
- Maxime BOURDAGEAU (Voix consultative - CTS)
- Marie-Alexia BLOMME -Voix consultative - ATR)
- Eric FOURNIE (CTS)

Cette commission se réunira à compter du 1er juin pour examiner les demandes et fera remonter les propositions de financement à la fédération pour le 30 juin 2020. La commission fédérale statuera à son tour pour faire remonter les propositions finales à l'ANS avant le 20 juillet 2020. Ainsi les subventions devraient pouvoir être versées sur le compte des clubs bénéficiaires en septembre.

Référent technique et administratif PSF : à contacter pour toute difficulté que vous pourrez rencontrer pour réaliser votre demande**.**

Eric FOURNIE: Fournie.CTRE@gmail.com - 06 23 83 52 81

Sur un plan pratique :

- Les demandes sont possibles **depuis le mercredi 15 avril et jusqu'au 30 mai 2020**
- Comme le précise la note PSF fédérale, les dossiers de demande sont à saisir en ligne via l'espace de votre structure sur **"le compte asso"**
- Le code à saisir au départ pour que votre dossier soit orienté vers la commission régionale Nouvelle Aquitaine est le **2174**

Bien à vous,

Le Président du CRENA

Hugues LE MERRE